

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place sur
la commune d'Anières

5 juin 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 29 septembre 2023;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 22 janvier 2024,

ARRÊTE :

1/ la dénomination :

Place de la Côte-d'Or

à l'espace public longeant la route de la Côte-d'Or.

Ce nom reprend celui du lieu-dit qui évoque un riche terrain en pente ensoleillée à flanc de coteau.

Code voie : 68152

Entrée en vigueur immédiate

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti-El Zayadi

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 7 juin 2024